

# SESAR : mode d'emploi

## Subvention à destination des Élèves Scolarisés dans une Autre Région

### PUIS-JE BÉNÉFICIER DE LA SUBVENTION ?

- Je réside en Pays de la Loire ,
- et je réponds aux critères d'ayant droit du règlement des transports scolaires Aléop, (cf. article 1 du règlement)
- et je suis titulaire de titres ferroviaires, dont le prix ne dépasse pas un plafond (cf. « comment ça marche » ci-dessous) et dont la durée de validité est incluse dans l'année scolaire, (+/-1 jour),  
 >> alors je peux bénéficier de SESAR, une subvention destinée à compenser la différence entre le prix d'un titre ferroviaire et le prix de l'abonnement scolaire Aléop pour les élèves ayants droit.

### COMMENT CA MARCHE ?

Pour chaque trimestre ou quadrimestre scolaire, la Région calcule le montant à compenser entre le prix des titres Aléop et l'abonnement scolaire Aléop pour les ayant-droit (150 € en 2023-2024). Pour le prix des titres Aléop, la Région prend en compte le prix de l'abonnement tutti ou des billets mezzo sur l'origine destination concernée par le trajet domicile-établissement scolaire, et déduit 60 € (en 2023) de reste à charge pour la famille pour le premier quadrimestre. Pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres scolaires, le reste à charge pour la famille est de 45 € (en 2023). *NB : Le prix de la carte mezzo n'est pas pris en compte dans le calcul.*

### LES PIÈCES À FOURNIR

Pour en bénéficier, je transmets les pièces suivantes au service Aléop de mon département, dans les 15 jours suivant le trimestre concerné :

| Loire-Atlantique  | Maine-et-Loire  | Mayenne  | Sarthe  | Vendée   |
|---|---|--|---|--|
| Service Aléop<br>En Loire-Atlantique<br>1 rue de la Loire<br>44966 NANTES cedex 9 | Service Aléop<br>en Maine et Loire<br>CS 60046<br>49055 ANGERS Cedex 02 | Service Aléop<br>en Mayenne<br>CS 11401<br>53014 LAVAL cedex | Service Aléop<br>en Sarthe<br>83 Bd Marie et Alexandre<br>Oyon<br>CS 71647<br>72016 LE MANS Cedex 2 | Service Aléop<br>en Vendée<br>119 Bd Briand<br>CS 50748<br>85018 LA ROCHE SUR YON<br>Cedex |

| PIÈCES   | FRÉQUENCE                               |
|--|---|
| RIB  | 1 fois par an et en cas de modification |
| Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, eau, gaz ou téléphone) | 1 fois par an et en cas de modification |
| Certificat de scolarité  | 1 fois par an et en cas de modification |
| Dossier SESAR ci-joint complété et signé   | 1 fois par trimestre scolaire           |
| Originaux ou copie des billets de train  | 1 fois par trimestre scolaire           |
| Originaux ou copie des justificatifs de paiement   | 1 fois par trimestre scolaire           |

### CE QUE JE REÇOIS

Je reçois un courrier d'acceptation ainsi qu'un arrêté indiquant le montant de la subvention perçue lorsque le dossier est complet et recevable. L'aide sera directement versée sur mon compte.

# Dossier SESAR

(Subvention à destination des Elèves Scolarisés dans une Autre Région)

TOUTES LES MENTIONS SONT OBLIGATOIRES

- Première demande  Renouvellement

## L'ÉLÈVE

NOM : ..... PRÉNOM : .....

DATE DE NAISSANCE |\_\_|\_|\_| |\_\_|\_|\_| |\_\_|\_|\_|\_| |\_\_|\_|\_|\_| LIEU DE NAISSANCE : .....

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE : .....

COMMUNE DE L'ÉTABLISSEMENT : .....

FORMATION SUIVIE (SPECIALITE, FILIERE...) : .....

RÉGIME  Demi-Pensionnaire  Interne

## LE REPRÉSENTANT LÉGAL

NOM : ..... PRÉNOM : .....

DATE DE NAISSANCE |\_\_|\_|\_| |\_\_|\_|\_| |\_\_|\_|\_|\_| |\_\_|\_|\_|\_| LIEU DE NAISSANCE : .....

## ADRESSE

ADRESSE : .....

CP |\_\_|\_|\_|\_|\_|\_| COMMUNE : ..... COMMUNE DÉLÉGUÉE.....

TÉL |\_\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| PORTABLE |\_\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

E-MAIL : .....

## TITRE DE TRANSPORT

GARE DE MONTÉE : .....

GARE DE DESCENTE : .....

## JOINDRE LES ORIGINAUX OU IMPRESSIONS DES TITRES ET LES JUSTIFICATIFS DE PAIEMENT

Votre demande concerne le trimestre scolaire :

(si vous ne possédez pas de titre pour tous les mois, merci de le préciser, en barrant les mois non-concernés)

- quadrimestre 1** « septembre - octobre - novembre - décembre » : demande à transmettre avant le 15 janvier suivant  
 **trimestre 2** « janvier – février – mars » : demande à transmettre avant le 15 avril suivant  
 **trimestre 3** « avril – mai – juin – début juillet » : demande à transmettre avant le 15 juillet suivant

**Merci de joindre à chaque demande d'aide trimestrielle :**

- les originaux ou copies des billets de train de l'élève  
 les originaux ou copies des justificatifs de paiement  
(reçus ou relevés de compte)

**Et pour toute première demande, une fois par an, ou en cas de changement de situation, fournir :**

- un RIB du représentant légal  
 une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois  
(facture d'électricité, d'eau, de gaz ou de téléphone) de l'élève ou du représentant légal  
 un certificat de scolarité de l'élève

Fait à : ..... Le : .....

SIGNATURE OBLIGATOIRE DU REPRÉSENTANT LÉGAL OU DE L'ÉLÈVE MAJEUR

### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

**Trajet hors compétence régionale :**

Oui  Non

**Dossier complet :**

Oui  Non

Date de relance.....

**Montant pris en compte pour le trimestre :**

.....€

**Montant de l'aide accordée :**

.....€

**Date de mise en signature de l'arrêté**

|\_\_|\_|\_|\_| |\_\_|\_|\_|\_| |\_\_|\_|\_|\_|\_|